



CONDITIONS D'ADMISSION au CSLN Saison 2023-2024

> Adhérents de la saison 2022/2023 :

Les inscriptions seront renouvelées après l'Assemblée Générale du 01 juillet 2023, sur le bulletin d'adhésion 2023/2024, rempli, daté et signé, et transmis par messagerie ou déposé dans la boîte aux lettres du Club (à l'intérieur de la piscine), **jusqu'au 15 août 2023**.

Une liste par cours sera constituée au fur et à mesure de la réception des bulletins d'adhésions.

Dès l'inscription, les adhérents « aquagymeurs » peuvent faire un choix pour un 2^e ou un 3^e cours supplémentaires, et les « nageurs » se positionner sur leur activité de Perfectionnement ou de Compétition.

Sans réception d'une ré-inscription avant le 15 août, les places ne seront plus prioritaires.

Ainsi, lors du Forum des Associations Lilasien, nous serons en mesure de connaître les disponibilités dans chaque cours, et les proposer aux nouveaux adhérents.

> Eléments à fournir pour toutes nouvelles inscriptions :

- Remplir, dater et signer le bulletin d'adhésion en précisant l'activité souhaitée, ainsi que le formulaire de licence FFN.
- Fournir un certificat médical portant la mention « *apte à pratiquer la natation sportive* » **obligatoire dès le 1^{er} cours, pour les compétiteurs.**
- Régler la cotisation annuelle due pour l'activité choisie, **non remboursable**, en référence à l'article 1 du Règlement Intérieur.

Le règlement de la cotisation se fait par chèque(s) à l'ordre du CS LILAS NATATION (inscrire les nom et prénom de l'adhérent au dos du chèque), ou par virement bancaire.

La cotisation pourra être réglée par tiers, **par 3 chèques**. Ils seront encaissés aux dates suivantes : 30/09/23 - 31/10/23 - 30/11/23. Ils devront comporter des nombres **entiers** et être datés **de la date de leur conception** (merci de ne pas les post-dater).

Aucune inscription ne sera prise lors du Forum des Associations Lilasien. Une simple réservation de place à un cours sera enregistrée, dans l'attente des documents d'adhésion qui devront être transmis par messagerie ou voie postale, dans la semaine suivante, pour validation. Sans réception de ces documents, la réservation sera annulée.

Les cours de natation seront organisés, pour toute nouvelle inscription, selon le **passage d'un test** de niveau, au préalable à la prise en compte d'une adhésion, en référence à l'article 1 du Règlement Intérieur.

Les dates des tests seront communiquées sur le site Internet, ou au Forum des Associations le 09 septembre 2023.

HORAIRES DES COURS :

> pour la Natation, selon les groupes :

Pour 2 séances Enfants/Ados = Lundi et Jeudi à 17h **ou** 18h **ou** 19h.

Pour 1 séance Perfectionnement = Mardi à 19h

Pour 2 séances Perfectionnement = Mardi et Jeudi à 20h

Pour Adultes découverte : 1 séance le mercredi à 19h **ou** 1 séance le mercredi à 19h45,
selon niveau.

HORAIRES DES COURS d'Aquaforme :

Lundi Soir : 20h00.

Mardi : 1^{er} cours 11h45 / 2^{ème} cours 12h30.

Mercredi Midi : 12h15 / **Soir** : 20h30.

Jeudi : 1^{er} cours 11h45 / 2^{ème} cours 12h30

Samedi : 1^{er} cours 12h00 / 2^{ème} cours 12h45.

LES COURS SONT ASSURES SELON LE RYTHME DU CALENDRIER SCOLAIRE

Donc pas de cours pendant les Vacances Scolaires, ni lors de la Fermeture de la Piscine :

Jours Fériés / Incidents techniques indépendants du Club.

En cas d'absence du maître-nageur, le club essaiera de le remplacer.